



## Détachant P.H.G. en gel Peinture - Huile - Graisse

Numéro de révision: 2

Date de révision: 2018-10-22

### 1. IDENTIFICATION

**Nom du produit:** Détachant P.H.G. en gel Peinture - Huile - Graisse  
**Code du produit:** 913888  
**FDS #:** MS0800159  
**Utilisation recommandée:**

- Industriel/Institutionnel
- Soins des Moquettes

**Utilisations déconseillées:** Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées

**Producteur, importateur, fournisseur**  
 Siège social aux États-Unis  
 Diversey  
 8215 Forest Point Blvd.  
 Charlotte, NC 28273-5509  
 Phone: 1-888-352-2249  
 Adresse Internet pour les fiches de données de  
 sécurité: <https://sds.diversey.com>

Siège social au Canada  
 Sealed Air - Canada  
 3755 Laird Road Units 8-11  
 Mississauga, Ontario L5L 0B3  
 Phone: 1-800-668-7171

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification du produit non dilué**  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A  
 Inflammabilité Liquide combustible, Catégorie 4



**Mention d'avertissement:** Avertissement.

#### Déclarations sur les risques et la sécurité

#### **LIQUIDE COMBUSTIBLE. CAUSE DES IRRITATIONS OCULAIRES GRAVES.**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éloigner des flammes et des surfaces chaudes. Défense de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Peut causer des irritations dans la bouche, la gorge et l'estomac. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques et des gants résistants aux produits chimiques. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Boire une tasse de lait ou d'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. En cas d'incendie : utiliser du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), un produit chimique sec ou de la mousse pour l'extinction. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE: Peut irriter modérément la peau. En cas de contact, rincer immédiatement à grande eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)** - Sans objet

**Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA)** - Sans objet.

## Classification du produit dilué @ RTU

### Déclarations sur les risques et la sécurité

Voir l'information pour le produit non dilué.

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Ingrédients classifiés

Composant(s)	CAS #	% en poids
Hydrocarbures de pétrole	64742-47-8	60 - 70%
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	20 - 30%
éthoxylate d'alcool	68002-97-1	5 - 10%
Silice	112945-52-5	3 - < 5%

\*Les pourcentages exacts sont retenues à titre de renseignements commerciaux secrets

## 4. PREMIERS SOINS

### Produit Non Dilué:

**Les Yeux:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.

**Par voie cutanée:** En cas de contact, rincer immédiatement à grande eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

**PAR INHALATION :** Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Boire une tasse de lait ou d'eau.

**Symptômes/effets les plus importants :** Pas d'information disponible.

**Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur** Sans objet.

**Conditions médicales aggravées:** Aucun à notre connaissance.

**Les Yeux:** Voir l'information pour le produit non dilué

**Par voie cutanée:** Voir l'information pour le produit non dilué

**PAR INHALATION :** Voir l'information pour le produit non dilué

**Ingestion:** Voir l'information pour le produit non dilué

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Méthodes particulières d'intervention** Aucune méthodes spéciale n'est requise  
**Moyen d'extinction approprié** Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.  
**Dangers spécifiques** Sans objet.

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Pas d'information disponible.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
**Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :** Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Manipulation:** Éviter le contact avec la peau et les yeux. LIQUIDE ET VAPEUR COMBUSTIBLES. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

**Entreposage:** Protéger du gel. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**Niveau d'aérosol (le cas échéant) :** Sans objet.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Directives d'exposition:

Composant(s)	CAS #	ACGIH	OSHA
Hydrocarbures de pétrole	64742-47-8	-	1200 mg/m <sup>3</sup>
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	10 ppm (TWA)	-

#### Produit Non Dilué:

##### Mesures d'ordre technique:

Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.

##### Protection individuelle

<b>Protection des yeux:</b>	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
<b>Protection des mains:</b>	Gants résistants aux produits chimiques.
<b>Protection de la peau et du corps:</b>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection respiratoire:</b>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État de la matière:** gel

**Vitesse d'évaporation:** Pas d'information disponible.

**Seuil de l'odeur:** Pas d'information disponible.

**Point/intervalle de fusion** indéterminé

**Température d'auto-inflammation:** Pas d'information disponible.

**Solubilité dans d'autres solvants** Pas d'information disponible.

**Densité** 7.01 lbs/gal 0.84 Kg/L

**Masse volumique apparente** Pas d'information disponible.

**Point d'éclair** 186 °F 85.5 °C

**Viscosité:** 1331 mm<sup>2</sup>/s @41C cP

**Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) :** 0.18 %

**Inflammabilité (solide ou gaz):** Sans objet.

**Sustained combustion:** Sans objet.

**Limites d'explosivité - supérieure:** indéterminé - **inférieure:** indéterminé @ RTU

**Couleur:** Turbidité Translucide, **primaire** Incolore

**Odeur: primaire** Fruité

**Point/intervalle d'ébullition:** indéterminé

**Température de décomposition:** Indéterminé

**Solubilité:** dispersable

**Densité relative (relativement à l'eau):** 0.84

**Densité gazeuse:** Pas d'information disponible.

**Pression de vapeur:** Pas d'information disponible.

**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Pas d'information disponible.

**Phosphore élémental:** 0 % by wt.

**pH** NA

**La corrosion des métaux:** Non corrosif

\* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Reactivity:**

Not Applicable

**Stabilité**

Le produit est stable

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun raisonnablement prévisible.

**Matières à éviter**

Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.

**Conditions à éviter**

Protéger de la chaleur. Ne pas congeler.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion

#### Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

**Contact avec la peau:** Peut irriter modérément la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et/ou de l'inconfort transitoire.

**Contact avec les yeux:** Cause des irritations oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs et des larmolements.

**Ingestion:** Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Symptoms may include stomach pain and nausea.

**Inhalation:** Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.

**Sensibilisation:** Aucun effet connu.

**Target Organs (SE):** Aucun à notre connaissance.

**Target Organs (RE):** Aucun à notre connaissance.

**Mesures numériques de toxicité**  
(ETA) - par voie orale (mg/kg): >5000

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité:** Pas d'information disponible.

**Persistance et dégradabilité** Pas d'information disponible.

**Bioaccumulation:** Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :** Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués):** Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261.21 b) 4)). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) :** Non réglementé

**Catégorie de risque en vertu de la loi** Non réglementé

**RCRA (produits dilués):**

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser des récipients vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Description du connaissance DOT (voie terrestre )** NON RÉGLEMENTÉ

**Description du voie maritime connaissance** NON RÉGLEMENTÉ

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Inventaires internationales**

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL).

### RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Hydrocarbures de pétrole	64742-47-8	-	-	-	-
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	-	X	-	-
éthoxylate d'alcool	68002-97-1	-	-	-	-
Silice	112945-52-5	X	X	-	-
Triéthanolamine	102-71-6	X	X	X	-
2-Butoxyéthanol	111-76-2	X	X	X	-

### CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	20 - 30%			X
2-Butoxyéthanol	111-76-2	> 0.1 - < 1%			X

Composant(s)	CAA HAP	CAA ODS	CWA Polluants en Priorité
éther butylique de glycol diéthylène	X		

2-Butoxyéthanol	X		
-----------------	---	--	--

### Réglementation Canadienne

Composant(s)	CAS #	NPRI
Hydrocarbures de pétrole	64742-47-8	X
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	X
2-Butoxyéthanol	111-76-2	X

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 2

Inflammabilité 2

Instabilité 0

Numéro de révision: 2

Date de révision: 2018-10-22

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

NAPRAC

Avis supplémentaire

• Contient un parfum additionné - voir la description précise sous la rubrique " Odeur " de la Section 9.

*Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*